

Procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre 2022

Le *Président* du Conseil général, M. André Loewer, souhaite la bienvenue à tous les membres présents et déclare ouverte cette séance du Conseil général. Il est 19 h 30.

Il précise que les débats seront enregistrés afin de faciliter le travail du secrétaire.

Il indique que les journalistes contactés (M. Pascal Pellegrino pour le Journal de Cossonay et M. Ali-Georges Maire du journal « l'Omnibus ») sont absents.

Il signale la présence de M. Jonas Margot du Bureau d'ingénieurs RWB à Yverdon-les-Bains qui présentera le projet de l'EHVV et ceci hors assemblée. A la reprise de la séance du Conseil, il restera encore un moment pour répondre à d'éventuelles questions.

Il remercie M. Luis Monteiro, huissier, pour la mise en place de la salle de la Biolle et l'installation d'un beamer. Il s'agit aussi de faire un premier test d'une séance avec un beamer.

Le *Président* demande à Mme Dominique Leemann et MM. Georges Barré et Kevin Chassay de fonctionner comme scrutateurs (trice) pour cette séance.

Il donne quelques indications concernant la bonne marche du Conseil :

- Les rapporteurs des commissions et des délégations viennent devant, dans l'angle, de façon à s'adresser au Conseil et à la Municipalité ;
- Les personnes désirant poser une question doivent demander la parole, attendre qu'elle leur soit accordée, dire leur nom et parler à haute et intelligible voix afin de faciliter le travail du secrétaire.

1. Assermentations, démissions et appel

- *Assermentations* : MM. Luc Bally et Marc-Aurèle Rovero.
- *Démission* : Mme Mélanie Wicky.

Le Conseil général de Pompaples compte désormais 48 membres.

- *Appel* :
 - Présents : 37 membres
 - Excusés : 10 membres
 - Absents : 1 membre

 - Quorum : 16
 - Majorité simple : 19
 - Bulletin secret : 8

2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté

Le *Président* demande une légère modification au point n° 6 de l'ordre du jour : il s'agit d'élire *un seul membre* et non deux membres...

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité moins deux voix contraires et se présente comme suit:

1. Assermentations, démissions et appel
2. Adoption de l'ordre du jour tel que présenté
3. Adoption du procès-verbal du 22 juin 2022
4. Communications du Président du Conseil

Hors assemblée: Présentation du projet de l'EHVV par la société RWB

5. Préavis municipal 12.2022/2: Préavis relatif à la création d'une association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron EHVV
6. Election d'un membre et d'un suppléant pour la délégation de l'association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron EHVV
7. Préavis municipal 12.2022/1: Budget 2023
8. Activités des délégations intercommunales : AIEM, AIPCV, AJERCO, ASI7, EHVV, SIEE
9. Etat de l'avancement de la révision du règlement de police
10. Attribution des jetons de présences du Conseil
11. Election d'un/une nouveau/nouvelle secrétaire du Conseil général
12. Communications de la Municipalité
13. Divers et propositions individuelles

3. Adoption du procès-verbal du 22 juin 2022

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

4. Communications du Président du Conseil

- Le *Président* donne les dates prévues pour les assemblées du Conseil général et celles concernant les votations et élections 2023.

Conseil général : jeudi 30 mars 2023,
 Jeudi 22 juin 2023,
 Jeudi 12 octobre 2023,
 Jeudi 14 décembre 2023.

Votations et élections : 18 juin 2023,
 22 octobre 2023 : 1^{er} tour des élections fédérales,
 12 novembre 2023 : 2^e tour des élections fédérales,
 26 novembre 2023
 (remarque : 12 mars 2023 : pas d'objets fédéraux ni d'objets cantonaux)

- Le *Président* poursuit ses communications :

Rapports des commissions : Le bureau du Conseil souhaiterait recevoir, sous forme informatique et au minimum 48 heures avant le Conseil (max. mardi 10h00), les rapports des commissions, sans signature manuscrite, ceci afin de les publier sur le site internet de la commune. Ils permettront aux membres du Conseil d'arriver à la séance avec un maximum d'informations pour prendre position lors des votations. Ces documents doivent être transmis sans signature manuscrite (protection des données) mais avec les noms.

Des adresses vont être créées pour le président et le(la) secrétaire du Conseil :

president.conseil@pompaples.ch et secretaire.conseil@pompaples.ch

Rapports d'activités des délégations intercommunales: Il est souhaité qu'ils soient également envoyés sous forme informatique, mais ils peuvent être remis le soir même de l'assemblée, ceci afin de faciliter le travail du (de la) secrétaire.

Un **verre de l'amitié** sera organisé à la fin du Conseil au restaurant du Milieu du Monde (mais pas lors de l'interruption de séance). Tous les membres du Conseil y sont conviés.

- Le *Président* adresse ses **remerciements** à M. Charly Clerc, secrétaire du Conseil général pendant 24 ans, du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2022.

Voici son discours tournant autour du nombre « 24 » et agrémenté d'une image pour chaque phrase :

« Cher Charly,

Tu mets un point final ce soir à ta fonction de secrétaire du Conseil général après 24 années.

Tu auras côtoyé nombre de présidentes et de présidents durant ton mandat. Il me semble 7 présidents, soit : Gilles Dolivo, Nathalie Küffer, François Bourqui, Michel Besson, Stéphane Schneider, Pilar Seoane et moi-même, quoique pour une seule séance...

Ces 24 ans peuvent nous faire penser à plein de choses :

24, comme les 24 portes du calendrier de l'Avent ; tu as souvent dû faire preuve de patience avec tes présidents et présidentes ;

24, comme les 24 heures d'une journée : tu en as certainement passé plus de 24 pour compléter de façon manuscrite le livre des procès-verbaux du Conseil ;

24, comme le 24 janvier 1798, jour de l'Indépendance vaudoise ; et comme tout bon vaudois, tu bois volontiers ton coup de Chasselas en fin d'assemblée ;

24, comme le numéro atomique du chrome : tu as en effet brillé par ta persévérance ;

24, comme le numéro du département français de la Dordogne que tu ne manqueras pas d'aller visiter lorsque tu en auras le temps, bien sûr, après avoir terminé le PV de cette assemblée ;

24, comme les 24 langues officielles de l'Union européenne, langue que tu n'as jamais dans ta poche... Mais non... Charly, je te Charlie, comme tu aimes si bien le dire ;

24, comme le journal 24 heures : tu es notre gazette à nous ;

24, comme les 24 heures du Mans : on peut dire que tu as fait preuve d'endurance ;

Et pour terminer mon hommage, 24, comme les 24 carats de l'or pur ; tu as été un secrétaire en or pour notre Conseil.

Merci Charly pour ces 24 années passées à ce poste de secrétaire du Conseil ; je te souhaite tout le meilleur pour la suite et à bientôt, sûrement en face de moi dans cette même salle ».

Les membres du Conseil remercient le secrétaire en applaudissant longuement.

M. Alain Bonzon, syndic, transmet une lettre et un pot du vin de la vigne communale au secrétaire. Par cette lettre, la Municipalité, le Conseil général ainsi que les habitants de Pompaples tiennent à remercier chaleureusement le secrétaire pour le temps et l'engagement consacrés à la Commune durant ces années. Afin de marquer sa reconnaissance, c'est avec plaisir qu'elle lui offre un bon de CHF 100.-- à faire valoir au restaurant du Milieu du Monde.

Le secrétaire, très ému, prend la parole. Il remercie tout le monde et rappelle qu'il a déjà été fêté pour ses 20 ans de secrétariat. Il tient à nouveau à remercier le Conseil, les Municipalités, les Présidents, ... toutes les personnes qu'il a côtoyées, les scrutateurs, les scrutatrices, ... et il pourrait citer tous les noms... Il remercie aussi sa compagne pour ses conseils lors de l'écriture des PV.

- Le *Président* annonce que, comme prévu dans la convocation et l'ordre du jour, la séance est interrompue pour permettre à M. Jonas Margot du bureau d'ingénieurs RWB de présenter aux membres du Conseil général le projet d'épuration des Eaux usées de la région Haute Venoge - Veyron (EHVV). Cette présentation ne fera pas partie du procès-verbal de cette assemblée du Conseil général.

Il est 20 h.

La séance du Conseil général reprend à 20h35.

5. Préavis municipal 12.2022/2: Préavis relatif à la création d'une association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron (EHVV)

Le *Président* donne la parole à M. Cyril Monnier, rapporteur de la commission ad hoc.

Composée de MM. Kevin Chassay, Patrick Favey et Cyril Monnier, la commission ad hoc a été convoquée le lundi 21 novembre dernier pour prendre connaissance du préavis susmentionné. Cette même commission a également suivi attentivement plusieurs séances pour comprendre le fonctionnement de cette future association.

Le préavis a pour objet l'approbation des statuts pour la création d'une association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge et Veyron qui réunira les communes de Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Cuarnens, Dizy, Eclépens, Ferreyres, La Chauz, La Praz, La Sarraz, L'Isle, Mauraz, Moiry, Mont-la-Ville, Orny et Pompaples et qui remplacera les dix stations d'épuration communales actuelles par une seule station régionale.

Des études du canton, faites entre 2012 et 2019, démontrent que cette régionalisation est techniquement réalisable et ont montré que deux tiers des STEP communales devraient mener des travaux à court terme concernant le respect des exigences de rejet et aussi leur limite de capacité de fonctionnement dû à l'évolution démographique.

L'évolution démographique a été prise en compte pour le dimensionnement de l'ouvrage et respecte un horizon 2050. Cet horizon prévoit 15'800 équivalents habitants et nous en comptons déjà 10'200 en 2020.

La future STEP permettra de traiter l'azote et les micropolluants, ce qui n'est le cas dans aucune STEP du périmètre. Le traitement des micropolluants sera le même que celui en service à la STEP de Penthaz depuis l'automne 2018 et qui donne entière satisfaction à ses utilisateurs.

La quasi-autonomie énergétique sera atteinte grâce à la production d'électricité par des panneaux photovoltaïques posés sur les toitures et également à la production de chaleur due au traitement des boues d'épuration permettant de récupérer de la chaleur et du biogaz.

Les futures infrastructures seront construites à côté de l'actuelle STEP de La Sarraz. Ce site réunit énormément d'avantages vu qu'il se situe en point bas du bassin versant du Veyron et de la Venoge, qu'il est proche d'un exutoire naturel, la Venoge, que ce terrain est suffisamment grand et qu'il est en zone industrielle pour respecter les règles de l'aménagement du territoire.

En conclusion, cette régionalisation permettra d'atteindre le seuil des 8000 habitants, seuil nécessaire pour obtenir des subventions du canton et de la confédération. Elle permettra aussi de bénéficier d'une installation performante, efficiente et surtout au goût du jour avec un encadrement professionnel et tout cela en rationalisant les coûts d'investissement et d'exploitation.

Par conséquent et au vu de ce qui précède, la commission, unanime, invite le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- Vu le préavis N° 12.2022/2 de la Municipalité du 11 novembre 2022,
- Ouï le rapport de la commission ad hoc,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- D'autoriser la création de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région Haute Venoge et Veyron (EHVV) telle que définie dans les statuts joints à ce préavis.
- D'adopter le principe de régionalisation tel que présenté.

Le *Président* du Conseil demande à la Municipalité si elle a un complément à formuler.

Ce n'est pas le cas.

Il indique aussi que M. Margot, encore présent, peut donner des précisions techniques, si nécessaire.

Le Président ouvre la discussion.

- *M. Stéphane Schneider* demande à combien s'élève le coût actuel de la SIEE pour Pompaples et à combien cela va-t-il coûter par la suite ?

Le *Président* demande à M. Margot si un calcul a déjà été fait.

M. Margot indique que la Municipalité a demandé d'estimer les coûts sur les taxes.

Aujourd'hui, la STEP est en grande partie ou complètement amortie et il n'en coûte que les frais d'exploitation. Ces coûts sont relativement bas et ne sont pas conformes à la législation. La loi demande que l'on conserve le maintien de la valeur (le maintien de la valeur, c'est la compensation annuelle de la perte de valeur des infrastructures existantes ou « combien on doit mettre de côté chaque année pour garantir le financement de l'entretien, de l'assainissement et du remplacement des infrastructures d'assainissement »). Aujourd'hui, selon les estimations, Pompaples paie CHF 1.70/m³ pour épurer les eaux à La Sarraz et s'il fallait compter avec le maintien de la valeur, cela doublerait plus ou moins le coût de l'épuration (entre CHF 3.-- et CHF 3.40/m³).

Avec la régionalisation et le rajout d'étapes dans le traitement des micropolluants, le coût va augmenter : on arrivera à un coût qui sera équivalent au coût que l'on devrait payer aujourd'hui (environ CHF 3.30/m³).

C'est un doublement des frais du coût de l'épuration qui devra se faire indépendamment de la régionalisation.

Si le projet est refusé et que la loi est appliquée avec le maintien de la valeur, la taxe sera augmentée.

Il faut être conscient que CHF 3.30/m³ (estimation pour Pompaples) est inférieur à la moyenne de tout le bassin versant (CHF 4.20/m³). Les coûts sont relativement bas par rapport aux autres communes et on n'en sera pas à plus du doublement de la taxe actuelle.

- *M. Stéphane Schneider* pose une nouvelle question : « Les calculs de pondération sont-ils figés entre les communes ? »

M. Margot indique que la clef d'investissement n'est pas figée. Le principe est figé dans les statuts mais pas la clef d'investissement. Elle dépendra des débits mesurés par des débitmètres qui permettront de procéder à des ajustements.

Suite à la demande de la Municipalité, la partie « St-Loup » sera calculée séparément. L'association facturera directement à St-Loup. Les divers ajustements se feront d'ici juin, notamment pour Eclépens avec ses diverses entreprises.

La parole n'étant plus demandée, le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis municipal 12.2022/2, à savoir la création de l'EHV, telles qu'elles ont été décrites dans ce document.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis municipal n° 12.2022/2 relatif à la création d'une association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron EHV est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Le *Président* indique que l'association va se créer au début de l'année prochaine. Une séance est prévue en janvier et une autre en avril. Il s'agira de mettre en place les organes de l'association : conseil intercommunal, comité de direction et commission de gestion.

Il remercie aussi *M. Margot* pour la présentation du projet.

6. Election d'un membre et d'un suppléant pour la délégation de l'association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région Haute Venoge-Veyron (EHV)

Suite à l'acceptation des statuts par les quinze communes et en prévision de l'assermentation des délégués du conseil intercommunal de la future EHV qui devrait avoir lieu dans le courant du mois d'avril 2023, il s'agit d'anticiper l'élection d'un délégué du Conseil général et d'un suppléant.

Deux candidats se sont annoncés : *M. Patrick Favey* comme délégué et *M. Cyril Monnier* comme suppléant.

Le *Président* demande si d'autres personnes sont candidates.

Ce n'est pas le cas.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Sont élus à l'unanimité : - délégué du Conseil général : *M. Patrick Favey*,
- suppléant du Conseil général : *M. Cyril Monnier*.

7. Préavis municipal 12.2022/1 : Budget 2023

Le *Président* donne la parole à M. Stéphane Schneider, rapporteur de la Commission des finances.

Composée de M. Jean-Bernard Tésauri, de Mme Françoise Salone et de votre serviteur, la Commission des finances a été convoquée le 21 novembre 2022 pour prendre connaissance du préavis susmentionné.

Monsieur Alain Bonzon, syndic, a présenté le budget pour l'exercice 2023 qui se résume comme suit :

Charges	CHF 2'692'840.00
Revenus	CHF 2'621'686.00
Excédent de charges	CHF 71'154.00

Le préavis municipal constitué du budget ainsi que des documents justifiant les diverses contributions de la commune, tels que facture sociale, police, ainsi que les associations intercommunales, ont été remis pour consultation.

La persistance des effets de la pandémie, l'évolution des coûts énergétiques, l'inflation et l'importante augmentation de la population villageoise, qui a passé de 870 à 970 habitants très récemment, accentuent l'incertitude quant à l'estimation des charges pour 2023 du point de vue de l'évolution de la péréquation, de la sécurité sociale et des charges en général.

Les résultats comptables favorables de ces dernières années ont permis de constituer certains fonds de réserve en prévision d'années plus difficiles. Un prélèvement du fonds de réserve « factures sociales » de CHF 50'000.00 compensera l'évolution à la hausse (estimée à 25 %) des charges liées à notre participation à l'AJERCO (accueil préscolaire et familial ainsi que parascolaire).

Ce prélèvement permet ainsi de réduire notre excédent de charges à CHF 71'154.00.

La commission souhaite néanmoins relever quelques points :

- le taux d'activité du personnel de l'administration est porté de 170 à 180 % afin de répondre au surcroît de travail assumé par la bourse et le secrétariat ;
- les quelque 20 postes et associations (ARCAM, UCV, Transports publics, paroisse, SDIS, ORPC, AJERCO, etc.) facturés par habitant subissent une hausse totale de CHF 38'000.00 suite à l'augmentation du nombre d'habitants de notre village ;
- les frais de maintenance informatique comprennent un poste extraordinaire de CHF 14'800.00 afin de renouveler la gestion électronique des documents (GED) ce qui a permis d'obtenir le label Cyber-Safe concernant la sécurité informatique communale ;
- le préavis concernant le budget de l'année précédente prévoyait un engagement complémentaire du personnel d'entretien et de voirie de 20 à 40 %, ce qui a été réalisé depuis octobre 2022 par l'engagement à 30 % d'une entreprise de conciergerie pour l'ensemble des bâtiments communaux ;
- les frais de consommation électrique sont majorés de 52 % afin de tenir compte des indications données par la Romande Energie ;
- une somme de CHF 29'000.00 est dévisée pour améliorer la récupération des eaux de surface du Chemin du Champ Courbe par la réparation d'une conduite d'évacuation menant aux Orgevaux .

La commission, unanime, invite donc le Conseil général à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Pompaples

- vu le préavis No 12.2022/1 de la Municipalité du 11 novembre 2022,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la Commission des finances,

Décide

- d'accepter la budget communal pour l'exercice 2023 comme suit :

Charges :	CHF 2'692'840.00
Revenus :	CHF 2'621'686.00
Excédent de charges :	CHF 71'154.00

Le *Président* passe la parole à la Municipalité pour un complément d'informations concernant principalement la situation du foyer d'urgence de St-Loup et l'augmentation du nombre d'habitants.

M. Alain Bonzon, syndic, donne tout d'abord quelques précisions par rapport au rapport de la Commission des finances. Effectivement, une entreprise de conciergerie a été engagée à 100%. Mais ce 100% représente un taux d'activité de 30%. Le budget de l'année passée prévoyait une augmentation de 20 à 40% du taux d'activité.

M. le Syndic revient sur le sujet des réfugiés car des bruits circulent. La Municipalité n'a pas pu donner des informations jusqu'à maintenant et elle a été mise devant le fait accompli.

« Voici les informations qui concernent les réfugiés ukrainiens à St-Loup. Elles reprennent des éléments figurant au préavis en y ajoutant un complément explicatif.

Je précise, en préambule, que l'accueil humanitaire d'enfants ukrainiens n'est pas remis en cause et que nous sommes heureux de pouvoir assumer une part importante de l'accueil d'Ukrainiens.

- Début août : des renseignements sont sollicités de la part de l'ASI7 (Association des écoles) qui devait alors enclasser 30 enfants nouveaux venant du plateau de St-Loup.
- Mi-août : nous invitons la DGEJ (Direction générale de l'enfance et de la jeunesse) à nous renseigner : aucune information ne nous étant parvenue jusqu'alors.
- Le Directeur de la DGEJ nous informe de la récente arrivée de 90 réfugiés ukrainiens issus de deux orphelinats qui existaient déjà à Marioupol avant le début du conflit.
- Ces deux orphelinats sont composés de 73 enfants, soit 61 de quelques mois jusqu'à six ans et 12 adolescents, ces derniers étant les enfants des 17 accompagnants adultes.
- Dès le début, la situation a été très difficile pour ces enfants, leurs accompagnants ainsi que pour toutes les personnes impliquées dans cet accueil. L'enclassement s'est avéré extrêmement difficile, voire impossible pour bon nombre. Des solutions sont recherchées au fur et à mesure.
- A ce jour, bien que très difficiles encore, les contacts s'améliorent graduellement.

Ces difficultés humaines sont bien évidemment les plus pénibles à résoudre.

Cependant, voici les renseignements concernant le budget 2023 :

- Comme évoqué au préavis dudit budget, les coûts de quelques 20 postes et associations facturés au nombre d'habitants sont impactés pour CHF 38'000.--, la population villageoise passant de 870 à 970 habitants environ.
- Il est également mentionné sur le préavis que le budget de scolarisation remis par l'ASI7 (groupement scolaire) ne peut être précis, l'enclassement des enfants ukrainiens ne pouvant, à l'heure de l'établissement des budgets, être totalement prévisible. Un coût supplémentaire significatif pourrait être effectivement constaté.
- Une estimation de CHF 150'000.-- est envisagée.
- Ces charges supplémentaires devraient être partiellement compensées par un encaissement supplémentaire de péréquation, mais une partie significative des charges restera cependant due communalement.
- Fort de ceci, la Municipalité s'est approchée, le 3 novembre, du Chef du DJES (Département de la jeunesse de l'environnement et de la sécurité) afin d'obtenir une prise de position de l'Etat de Vaud, voire une intervention auprès de la Confédération qui chapeaute l'opération nationale d'accueil des réfugiés ukrainiens. Sans accusé de réception, la Municipalité l'a rappelé le 6 décembre. L'appui d'un député a éventuellement favorisé la réponse reçue hier.
- Cette réponse convient partiellement aux attentes de la Municipalité. Un article de loi (134 LEO) pourrait permettre de faire assumer le coût scolaire à l'Etat. La Municipalité, voire l'ASI7 doit le vérifier auprès de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire). Il semblerait qu'un forfait puisse être attribué.

- Nous en sommes là et allons envisager la suite dans le cadre municipal.

Relevons tout de même l'impact chiffré de cet accueil :

- Suisse : ce sont 70'000 réfugiés ukrainiens pour 8'730'000 habitants (0.80 % de la population),
- Vaud : 5'370 réfugiés ukrainiens pour 820'000 habitants (0.65 % de la population),
- Pompaples : 90 réfugiés ukrainiens pour 870 habitants (10,45 % de la population)

Hormis celle concernant l'article de loi évoqué, voici la réponse du Chef du Département:

« J'ai également pris connaissance des charges exceptionnelles qu'induit l'arrivée de ces deux orphelinats sur votre territoire, défi que rencontrent également d'autres communes accueillant des réfugiés. Si je reconnais que la situation est délicate et les effets sur vos administrés importants, il n'est pas possible d'intervenir à ce niveau sans créer un précédent ». Signé du Chef du département. »

Le Président du Conseil général ouvre la discussion.

- *M. Jean-Bernard Tesauri* s'informe au sujet du nombre de réfugiés cité pour le canton de Vaud. Combien sont-ils sous le statut de Fondation ? S'ils sont sous le statut de vrais réfugiés, l'Etat intervient. Mais s'ils sont sous le statut Fondation, l'Etat n'est pas du tout obligé d'intervenir. C'est une question de détails.

M. le Syndic répond que la Fondation n'est pas à Pompaples (il s'agit de la Fondation Enfance Emma Couvreur basée à Vevey). Les habitants sont domiciliés à Pompaples. Fiscalement parlant, la majorité sont des enfants et ne paient pas d'impôts. Par contre, effectivement, on ne connaît pas le mode de financement et si une aide est faite par l'Etat par rapport à tous ces Ukrainiens. Les détails ne sont pas connus. Si l'Etat aide la Fondation, elle pourrait aussi aider la Commune, d'où la demande faite à l'Etat. Où est la différence entre Fondation et EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ? Peu de villages sont concernés. Après une discussion avec le Syndic de Féchy qui a eu un apport à peu près de même importance au point de vue « habitants », on constate une différence : c'est l'EVAM qui est à la base de ceci et surtout parce qu'il y a beaucoup plus d'adultes que d'enfants. Ce sont des personnes qui ne sont pas mises dans un immeuble mais dans plusieurs appartements.

- *M. Pascal Chassay* demande comment ces Ukrainiens sont-ils venus chez nous ? Qui a demandé à ce qu'ils viennent à Pompaples ? Y a-t-il eu quelque chose de la part de la Municipalité ? Cela a-t-il été imposé ? Qu'en est-il des conditions de financement ? Si on impose quelque chose à la Commune, c'est normal d'être aidé.

M. le Syndic répond que la Commune a été mise devant le fait accompli et l'a appris par le Département de la Jeunesse. L'ASI7 a posé des questions par rapport à l'enclassement. C'est à ce moment-là que la Commune a appris officiellement que passablement d'enfants étaient arrivés sur le site de St-Loup d'où la demande au Conseil d'Etat à propos de l'art. 134 de la LEO. Qu'est-ce qui va nous être remboursé sachant que la péréquation estimée évolue en fonction du nombre d'habitants ? La « grande charge », ce sont les écoles. Si les frais scolaires sont pris en charge par l'Etat, la Commune sera plus à l'aise.

- *M. Frédy Bovet* est favorable à cette démarche : que les gens qui ont vécu dans un pays complètement détruit soient accueillis dans un hôpital désaffecté (pavillon Germond) est une bonne chose. Il pense que rien ne figure dans les lois cantonales : quelle que soit la personne, celle-ci est considérée comme un habitant. Cela compte pour toutes les associations intercommunales. Ce n'est pas juste et ce devrait être à l'Etat de prendre en charge ces frais-là et non à la Commune.

M. le Syndic indique que c'est la question de base : est-ce à l'Etat ou à la Confédération ?

Ce statut de réfugiés ukrainiens, c'est la Confédération... d'où la demande de la Commune à l'Etat : prendre position par rapport à tout ceci. Si une intervention doit être faite auprès de la Confédération, la Commune demande l'aide de l'Etat. Le Syndic a déjà lu l'essentiel de la réponse du Chef du Département qui n'a peut-être pas su bien lire la demande de la Commune.

D'autres éléments vont impacter la Commune : les abris communaux (on est à plus de 90% de couverture), EHVV (de 870 habitants à 970 habitants), le PACOM se finalise (on ne devrait pas aller plus loin que 950 habitants !) ; que faire ? Ces réfugiés vont à un moment donné repartir chez eux. Ils sont arrivés ici avec peu de bagages et étaient prêts à repartir sur le champ car ils ne se voyaient pas ici. Intervention par rapport à l'Etat, c'est oui. Par contre, on peut dire que la péréquation est là pour apporter un corrigé et l'effet du nombre d'habitants a un impact assez significatif.

- *M. Jean-Bernard Tesauri* signale qu'officiallement, ce ne sont pas des réfugiés.

M. le Syndic reprend la parole et indique qu'ils sont arrivés avec un permis S en poche. On ne sait pas comment le management a été fait mais il y a eu obligation de les inscrire rapidement.

- *M. Frédy Bovet* insiste car il s'agit d'une question importante. Des locaux sont encore vides à St-Loup (pavillon du Nozon) et vu l'ampleur que prend le conflit, que ferait-on si 150 réfugiés arrivaient ? A ce moment-là, Pommaples passerait à plus de mille habitants et se retrouverait avec un Conseil communal.

Mme Lucienne Wehrle a un complément d'informations : le pavillon du Nozon n'est pas vide, une partie étant occupée par le ministère d'accueil de la communauté. A part le pavillon Germond, il n'y a plus de bâtiments vides sur le site.

M. le Syndic indique que St-Loup va plutôt manquer de locaux disponibles. L'enclassement des enfants était prévu mais une grande partie des enfants ont été ressortis des écoles car c'était difficile de gérer. Les locaux vont être mis à disposition par St-Loup pour enclasser ces élèves.

La Commune a été approchée pour trouver une classe pour quelques adolescents qui font des études par correspondance. Ils font leurs études derrière leur écran au milieu des autres élèves et c'est très difficile pour eux de travailler. Il faudrait les sortir du pavillon Germond pour les mettre ailleurs et cela pourrait faire partie des compensations financières. On pourrait peut-être mettre à disposition la salle des cultes.

- *M. Martins* explique qu'il a vu le bus du Canton. Les enfants ont été mis dans un bus puis débarqués, et le bus est reparti. Et... surprise le lendemain matin. Personne du Canton n'a fait un petit discours pour expliquer qu'il faut accueillir ces enfants et les soutenir, et indiquer quel est le plan à moyen et long terme.

M. le Syndic précise qu'une Fondation est derrière tout ceci. Les enfants ont été cherchés en Ukraine ; ils ont été accompagnés. Une partie était déjà en Suisse aux Plans-sur-Bex depuis le mois d'avril.

Mme Lucienne Wehrle indique qu'à un moment donné, des lieux étaient recherchés pour accueillir des enfants et des familles ukrainiennes. St-Loup avait des locaux à disposition et s'est proposé une première fois mais n'a rien revu. C'est dans le cadre d'une deuxième demande que tous ces enfants sont arrivés en deux fois. C'est là qu'il y a eu un bug de communications entre la Confédération, le Canton et la Commune. Le soir où ils sont arrivés, c'était impressionnant de les voir débarquer du bus. Ils sont arrivés sur le tarmac à Genève, le bus les a embarqués et conduits à St-Loup. Il y a beaucoup de reconnaissance de pouvoir accueillir ces enfants. Ce sont deux orphelinats, l'un à Marioupol et l'autre à Kamianske où les situations y étaient extrêmement difficiles. Au début, les enfants avaient beaucoup de cris d'angoisse la nuit. Maintenant, ils sont beaucoup plus tranquilles. Il est vrai que la Commune a été mise devant le fait accompli et que la communication aurait dû être meilleure. Les enfants sont là ainsi que les accompagnants. S'il était décidé que dans deux jours ils partent, alors ils partiraient. Il n'existe pas de projet à moyen ou long terme : c'est imprévisible. Ils occupent tout le pavillon Germond. Ils sont 6 ou 7 par chambre. C'est normal car c'est ainsi qu'ils vivent chez eux. M. Pascal Chassay fait un immense boulot à la cuisine. C'est vraiment un énorme travail d'équipe.

- *Mme Céline Behrens Loewer* demande s'il est possible de faire quelque chose pour ces enfants: ont-ils besoin de jouets ?

M. Pascal Chassay signale qu'au niveau « jouets et habits », ils ont tout ce qu'il faut. C'est un peu juste en ce qui concerne les crayons et les stylos.

Le Président du Conseil indique que le message est passé : des fournitures scolaires seraient utiles.

La parole n'étant plus demandée, *le Président du Conseil* clôt la discussion et rappelle que le Conseil général est invité à se prononcer sur les conclusions du préavis municipal 12.2022/1, à savoir le budget 2023.

Le Président ne lit pas mais projette les conclusions décrites dans ce préavis.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis municipal n° 12.2022/1 relatif au budget 2023 est adopté à l'unanimité.

8. Activités des commissions intercommunales

AIEM :

(délégués : MM. André Loewer et Benjamin Wicky - suppléants : MM. Cyril Monnier et Georges Barré)

M. Benjamin Wicky étant excusé (malade) a transmis le rapport de la commission par WhatsApp pendant le Conseil et c'est *M. Cyril Monnier* qui présente le rapport de cette commission :

« Le conseil intercommunal de l'AIEM s'est réuni le mardi 6 décembre dernier à Eclépens.

Ce conseil a été marqué par la démission du président emblématique du CODIR, M. Franco Cetrangolo. Nommé président à la création de l'association en 2007, M. Cetrangolo souhaite pouvoir se consacrer pleinement à ses dossiers communaux et passer plus de temps auprès de sa famille.

Cette démission a donné lieu à deux élections, à savoir celle d'un nouveau membre du CODIR et celle d'un nouveau président de ce même CODIR.

Monsieur Daniel Gachet, municipal à Eclépens a été élu et rejoint donc le CODIR.

Monsieur Alain Viret, syndic de Ferreyres et vice-président du comité directeur de l'AIEM en devient le nouveau président.

Lors de ce conseil, ce dernier s'est prononcé sur un préavis, à savoir le budget 2023.

Le comité directeur a présenté un budget légèrement déficitaire pour 2023. En voici quelques explications :

- Une récente inspection de l'OFCO (office de la consommation) entraîne des coûts pour la mise en conformité du réseau AIEM et de son exploitation.

- L'augmentation du coût de l'énergie et de ce fait du coût d'exploitation influe également sur ce budget.

- De plus, le CODIR souhaite engager un employé en qualité de technicien à un taux de 60%. Cet engagement permettrait de répondre aux nouvelles exigences et aux connaissances qui ne cessent d'augmenter pour exploiter un réseau tel que celui de l'AIEM. Il entraîne bien évidemment une nette augmentation des charges salariales et sociales de l'AIEM, ainsi que l'achat d'outillage spécifique à sa fonction.

Suite au rapport détaillé de la commission de gestion, le conseil de l'AIEM a décidé d'approuver le budget 2023, avec un déficit de CHF 5'734.--.

Les années futures vont apporter de nombreux défis dans l'exploitation du réseau AIEM et le CODIR a pris les décisions qui s'imposent en investissant, en allant de l'avant pour y faire face ».

M. Dominique Bataillard apporte un complément de la Municipalité : M. Fabien Gervais, municipal à Orny, a été nommé vice-président du CODIR.

AIPCV :

(déléguée : Mme Marguerite Bonzon - suppléante : Mme Myriam Schär)

Mme Marguerite Bonzon indique que le Conseil intercommunal de l'AIPCV a été convoqué pour une séance en date du 12 octobre 2022.

- Deux préavis ont été soumis et ont été approuvés par le Conseil intercommunal, soit :

- 04/2022 : Régularisation des dépenses engagées en 2016-2017 et 2018

Elles concernent un montant de CHF 69'418.41 investi pour les études du projet « village cabanes » et l'achat d'un pod et d'une cabane.

Le préavis demandait l'autorisation d'extourner ce montant et de compenser cette charge extraordinaire par un prélèvement au fonds de réserve « Village cabanes ».

Ce préavis a été accepté.

A noter que les pods existants sont exploités et génèrent quelques revenus substantiels ; sur la durée de vie prévue de 15 ans, cet investissement sera peut-être même remboursé.

- 05/2022 : relatif au budget 2023

Ce préavis a été adopté à l'unanimité.

Dans les communications du Comité de direction, il est à relever :

- La fréquentation a doublé en 2022 par rapport à 2021 grâce à une année sans Covid et sans pluie.
- L'extension des horaires et la mise à disposition de diverses activités ont été un succès. A ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet « piscinedelavenoge.ch » où les activités sont détaillées et qui vous permet de profiter, jusqu'au 31 décembre, des promotions de Noël et d'acquies d'ores et déjà des abonnements à prix réduit pour la prochaine saison. Pensez-y pour vos cadeaux de Noël.
- Enfin une information moins réjouissante concerne des travaux urgents d'assainissement et d'agencement à effectuer dans la cuisine du restaurant suite à l'inspection de l'Office de la consommation effectuée le 22.08.2022.

De ce fait, et afin de présenter un préavis urgent, *une séance extraordinaire du conseil intercommunal a été convoquée pour le 30 novembre 2022.*

- 06/2022 : *Travaux urgents de mise en conformité du restaurant*

Ces travaux devisés à CHF 65'000.--, concernent le carrelage de la cuisine et de l'office, la pose de moustiquaires et l'amélioration du lieu de stockage des déchets. Le changement du tableau électrique et la création d'écoulement au sol sont également prévus.

Le conseil intercommunal a accepté à l'unanimité d'autoriser le Codir à effectuer ces travaux, ainsi qu'à contracter un emprunt maximum de CHF 65'000.-- à amortir sur 20 ans.

Mme Caroline Favey, municipale, n'a pas d'informations complémentaires à apporter.

AJERCO :

(déléguée : Mme Myriam Schär - suppléante : Mme Patricia Kettinger)

Mme Myriam Schär résume la dernière séance du Conseil intercommunal du réseau AJERCO :

« Le conseil intercommunal du réseau Ajerco s'est rassemblé le mardi 27 septembre 2022.

Lors de cette séance, le budget 2023 a été voté et approuvé.

Le budget comprend notamment :

- la hausse de la facture d'électricité, en raison de la situation actuelle. La hausse prévue dans celui-ci n'est que de 20%, bien que l'augmentation finale risque d'être plus proche des 50%. Apparemment, la situation en vigueur lors du calcul du budget ne laissait pas prévoir une telle hausse ;
- la revalorisation salariale du personnel éducatif. En effet, les salaires du réseau actuel sont bien plus bas que les salaires de la FÉDÉRATION VAUDOISE DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE (FSAE). Ainsi cela permettra de conserver les employés actuels et de rester attractif sur le marché de l'emploi. De plus, depuis la création d'Ajerco en 2009, il n'y a jamais eu de revalorisation salariale ;
- et pour finir, la création de postes d'intendants permettra au personnel éducatif de se décharger de certaines tâches et ainsi de se recentrer sur l'encadrement des enfants. C'est un point qui est désormais exigé pour obtenir l'autorisation d'exercer.

Il est clair que ce budget porte une hausse importante pour les communes (CHF 435'000.--).

Durant la séance, d'autres précisions ont été apportées : il y a toujours besoin de plus de places en préscolaires (il est prévu d'en créer huitante-huit d'ici 2025) et l'attractivité de l'accueil en milieu familial est toujours en réflexion ».

La prochaine séance aura lieu au mois d'avril 2023.

Le Président du Conseil passe la parole à *Mme Caroline Favey*, municipale, pour un complément d'informations.

Mme Favey précise qu'afin de pallier au manque de places dans les UAPE lors de la rentrée scolaire d'août 2022, il a été décidé de transformer l'APMI d'Eclépens (accueil parascolaire de midi pour les 5-6 P) qui se situe dans les pavillons derrière le collège, en une UAPE pour les 5-8 P.

Les sept municipalités de notre îlot ont également validé l'ouverture d'une nouvelle structure de 24 places pour août 2023. Cette dernière sera installée dans le bâtiment polyvalent à Eclépens. Pour des raisons d'organisation, l'APMI sera également déplacée dans le bâtiment polyvalent en août 2023.

AS17 :

(délégués : Mmes Dominique Leemann et Karen Malherbe Martelli - suppléante : Mme Céline Behrens Loewer)

Mme Karen Malherbe indique que la dernière séance de l'année a eu lieu le jeudi 3 novembre 2022.

Mme Dominique Leemann étant excusée, elle a été remplacée par Mme Céline Behrens Loewer, suppléante. Exceptionnellement, cette séance s'est tenue dans la salle du conseil d'Eclépens, car une manifestation sur le harcèlement avait lieu au Collège du Levant à La Sarraz. Par conséquent, le Directeur des écoles, M. Marc Angeloz, était excusé.

Deux objets étaient à l'ordre du jour :

1° *le budget 2023,*

2° *une demande de crédit complémentaire au budget 2022*

Les deux objets ont été acceptés à l'unanimité, suivant les deux recommandations de la commission de gestion.

Voici quelques précisions :

Pour le budget 2023 : il s'agit d'une augmentation de CHF 53'297.--, soit 1,6%, à cause des augmentations des coûts d'électricité et de chauffage (50%) et des coûts de transport (4,8%).

Le CODIR a précisé et confirmé que des économies d'électricité étaient aménagées, comme la température à 20°, le débit d'eau diminué, l'extinction des appareils informatiques et des lumières en quittant les salles de classe.

Pour la demande de crédit complémentaire au budget 2022 : la demande porte sur CHF 48'800.--, soit 1,4% du total des participations facturées aux communes.

Ce montant est prévu pour couvrir :

- Divers projets du conseil d'établissement qui n'avaient pas été prévus en novembre 2021 (annonces publicitaires pour événements, rémunérations d'intervenant-e-s, création d'un jardin botanique, une manifestation sur le harcèlement le 3.11.2022, ...)
- Nettoyages supplémentaires en été 2022
- Activités culturelles scolaires

La commission de gestion précise qu'il est difficile de dire l'impact qu'aura cette demande de crédit supplémentaire sur la participation des communes, d'autant plus qu'il y a peut-être certains postes du budget 2022 qui auront été surévalués.

La séance s'est terminée par un verre de l'amitié copieux au foyer de l'auberge d'Eclépens.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de questions à poser.

EHVV :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

Ce point a déjà été longuement discuté ce soir.

SIEE :

(délégué : M. Patrick Favey - suppléant : M. Cyril Monnier)

M. Patrick Favey indique que le SIEE s'est réuni le 2 novembre 2022 à la salle de la Biolle de Pompaples sous la présidence de M. Dominique Bataillard, municipal de Pompaples, avec à l'ordre du jour :

- 1) Accueil.
- 2) Raccordement de Dizy sur la STEP du SIEE - convention et études.
- 3) Future dissolution du SIEE et démantèlement de la STEP (en lien avec EHVV).
- 4) Budget 2023.
- 5) Présidence 2023.
- 6) Divers.

Lors de cette séance, plusieurs points ont apporté des remarques et des discussions.

Le premier point est le raccordement de Dizy sur la STEP de La Sarraz. Pour donner suite à cette demande, il faudra déterminer si la STEP du SIEE peut accepter ces eaux. La commune de Dizy compte parmi ses différentes zones une fromagerie qui pourrait poser des problèmes sur la biologie de la STEP. Pour ce faire, une demande d'offre a été demandée à un bureau d'étude pour voir les différents scénarios possibles. Sans rentrer trop dans les détails, plusieurs solutions vont être examinées. L'offre d'étude d'un montant de CHF 10'662.30 TTC a été acceptée et une proposition de répartition des coûts a été proposée à la commune de Dizy, à savoir 50% à la charge du SIEE et 50% à la charge de la commune de Dizy. M. Favey ne manquera pas de tenir au courant les membres du Conseil général sur la suite de ce dossier.

Le deuxième point concerne le coût du démantèlement de la STEP actuelle qui se trouve sur la commune de La Sarraz. Pour rappel, les STEP non reprises par EHVV seront toutes à la charge des communes. Comme mentionné sur le budget 2023, il est proposé de créer des fonds de réserve pour pallier à ce problème.

Le troisième point, c'est le budget 2023. Il a été *accepté à l'unanimité*, malgré une augmentation massive du coût de l'électricité.

Le point quatre, et selon la convention du SIEE, Mme Anne Gueye-Girardet, municipale de La Sarraz, assurera la présidence pour l'année 2023.

Et pour finir, dans les divers, il a longuement été discuté de l'annonce des éventuelles coupures électriques et des conséquences que cela pourrait avoir sur le fonctionnement de la STEP.

La prochaine séance a été fixée au jeudi 4 mai 2023 en salle de municipalité de La Sarraz.

La municipalité n'a pas d'informations complémentaires à apporter.

Le Président ouvre la discussion, mais personne n'a de questions à poser.

9. Etat de l'avancement de la révision du règlement de police

M. Stéphane Schneider indique que cela avance.

Le Président du Conseil demande s'il existe un agenda, une échéance, une idée de terme concernant cette révision.

M. le Syndic signale que ce devait être normalement pour ce soir...

M. Stéphane Schneider rappelle que ce travail est long car il y a passablement de références à des bases légales. La commission se base maintenant sur un règlement, mais c'est très long.

Le Président du Conseil espère que cette révision ne soit pas aussi longue que le PACOM et il rappelle ce qui est mentionné dans le dernier PV, à savoir que si un membre a des demandes ou des suggestions valables, il est prié de contacter l'un des membres de cette commission.

10. Attribution des jetons de présence

Le Président rappelle que l'an passé, deux associations se sont partagés les jetons de présence :

- pour moitié la *Fondation Relais Enfants Parents Romands REPR*,
- pour moitié la *Fondation Planète Enfants malades*.

Pour cette année, le bureau du Conseil propose :

- pour moitié la *Fondation Enfance Emma Couvreu*,
- pour moitié pour l'agape du Conseil au mois de juin lors de la présentation des comptes.

Le Président donne quelques informations concernant la *Fondation Enfance Emma Couvreu* qui est située à Vevey et qui a été fondée en 1829. Anciennement, cette Fondation s'appelait « Les Airelles ». Cette dernière a été mandatée par le canton de Vaud pour accueillir ces petits enfants et trouver un site d'accueil. Un des leitmotivs de cette Fondation est : « *Les dons privés permettent de garantir la meilleure qualité de prestations possibles pour ces enfants qui sont accompagnés et de combler ainsi une partie de l'injustice qui les frappe* ».

Dans cette fondation, il y a sept structures dont trois maisons d'enfants et quatre unités ambulatoires. Elle comprend aussi le foyer d'urgence de St-Loup. A terme, ces orphelins devraient retourner dans leur pays.

Le Président rappelle la proposition du bureau et demande si des membres du Conseil ont d'autres propositions.

Il ouvre la discussion.

Plusieurs membres du Conseil s'expriment :

- *Mme Carole Monnier* : « La commune offre déjà une verrée en juin. Pourquoi ne pas tout donner à cette Fondation ? »

Rép. du Président : « Une discussion a déjà eu lieu et c'était prévu comme ça lors des dernières assemblées ».

- *M. le Syndic* indique que cela dépend de ce qu'on entend par « agape ». Si c'est un apéro, il est offert par la commune (impôts des citoyens). Si c'est une agape, elle se fait tous les cinq ans lors du dernier Conseil de la législature et préfère que l'on garde la moitié pour cette occasion-là.

- *M. Frédy Bovet* demande par qui est payé le repas de fin de législature.

Rép. de M. le Syndic : « Le paiement figure au compte « Manifestations » de la commune.

M. Frédy Bovet est déçu de la remarque de Mme Monnier et pense que le budget communal qui comprend nos impôts peut offrir l'apéro et le repas de fin de législature.

M. le Syndic a donc compris que l'agape ne se ferait qu'en fin de législature.

Le Président va poser la question à M. Schneider car cette répartition figurait sur un des PV lors de sa présidence.

M. Stéphane Schneider répond qu'il était question d'un apéro avec quelque chose à grignoter mais pas d'une agape.

- *M. Cyril Monnier* comprend qu'il pourrait y avoir plateaux de fromages et de viande froide et que la commune pourrait en supporter le coût.

Le Président demande à la Municipalité s'il pourrait y avoir fromages et viandes froides.

M. le Syndic répond en demandant s'il faut un amendement ou... que fait-on ? un apéro avec un peu de viandes tout en restant debout ou... assis au restaurant en fin de législature.

- *Mme Monnier* indique que l'on pourrait faire un chouette don à une association.

- *M. Charly Clerc* demande à combien s'élève le point du jeton de présence.

Rép. du Président : « CHF 10.-- par présence et par séance du Conseil ». Il a fait une estimation pour cette année. Cela représente environ CHF 1'000.--.

- *M. Marco Matter* demande quelle était, historiquement, l'idée des jetons de base des présences. Était-ce plutôt une vision « apéritif » ou « dons » ?

Rép. de M. Schneider : « Historiquement, le jeton de présence était à CHF 1.--. Lors de l'augmentation générale des heures de commune, le jeton de présence a passé à CHF 10.--. Il a fallu trouver une justification : un don plus important à une fondation et le reste pour un après-Conseil.

- *M. Schneider* poursuit en disant qu'il a été discuté ce soir longuement dans le cadre du budget que l'arrivée dramatique de ces orphelins avait un coût pour la Commune. On reproche au Canton et à la Confédération de ne pas aider la Commune. Ces enfants sont très bien à St-Loup. D'un côté on reproche que cela coûte à la Commune et de l'autre côté on veut donner de l'argent à la Fondation qui les a amenés à St-Loup. Dans le cadre du Conseil, on apprend que ces enfants ont besoin de matériel scolaire : ne pourrait-on pas prendre les jetons du Conseil pour faire des achats de matériel scolaire et le donner de cette façon. Ce n'est pas une fondation, mais le Conseil n'est pas tenu de donner à une fondation.

Le Président du Conseil pense que c'est une bonne proposition et demande à une des membres de la communauté d'apporter une réponse. Cette dernière indique que les enfants ne sont pas sous leur responsabilité.

- *M. Pascal Chassay* s'informe par rapport à cette Fondation qui est subventionnée à 100% : donne-t-on cette subvention à la Fondation pour les autres enfants. Les Ukrainiens ont peut-être besoin d'autres choses qu'une subvention.

Le Président du Conseil propose qu'on transforme la proposition du bureau et faire un don de matériel non pour la Fondation mais pour le site de St-Loup.

Une sœur de St-Loup indique qu'elle n'est pas trop sûre de leurs besoins.

- *Mme Marguerite Bonzon* indique que donner du matériel implique de s'occuper de son achat. Pourquoi ne pas donner à quelqu'un d'autre ...

- *M. Luc Bally* suggère de donner aux gens de la commune qui sont dans le besoin.

Le Président du Conseil répond que ce n'est pas le but des jetons de présence (cette question a déjà été posée lors d'un précédent Conseil). C'est difficile et délicat pour la Municipalité d'identifier ces personnes.

- *M. Frédy Bovet* rappelle, qu'avant que le Conseil ne propose une quatrième voire une cinquième solution, que deux propositions ont été faites et sur lesquelles le Conseil pourrait se prononcer :

1. La proposition du bureau,
2. La proposition de Mme Carole Monnier, proposition qu'il appuie, soit de verser la totalité des jetons de présence à cette Fondation d'enfance.

Il s'agit maintenant de passer à la votation.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Résultats : - *Proposition du Bureau* : *Moitié pour la Fondation Enfance Emma Couvreu à Vevey, moitié pour l'agape du Conseil au mois de juin* : 5 voix pour.

- *Proposition de Mme Carole Monnier* : *la totalité pour la Fondation Enfance Emma Couvreu* : 32 voix pour.
Abstentions : 3 voix

Les jetons de présence seront versés entièrement à la Fondation Enfance Emma Couvreu à Vevey qui s'occupe et qui gère le foyer d'urgence de St-Loup.

11. Election d'un nouveau ou d'une nouvelle secrétaire du Conseil général

Le Conseil a reçu, lors de sa dernière séance, la lettre de démission de M. Charly Clerc de son poste de secrétaire du Conseil général au 31 décembre 2022.

Le Président du Conseil général a contacté une candidate, Mme Myriam Schaer, qui est d'accord de reprendre cette fonction de secrétaire du Conseil général.

Il demande si d'autres candidat(e)s sont intéressés.
Ce n'est pas le cas.

Le vote à bulletin secret n'est pas demandé.

Seule candidate, l'élection est tacite.

Mme Myriam Schaer est élue par acclamations au poste de secrétaire du Conseil général de Pompaples.

12. Communications de la Municipalité

- Au nom de la Municipalité, *M. Dominique Bataillard* remercie le Conseil général d'avoir accepté les statuts de l'EHVV. Comme annoncé, les quinze Conseils l'ont approuvé à l'unanimité ; on compte 17 abstentions et 2 voix contraires.

En réponse à une question de M. Martins, il indique que la commune de Pompaples et la commune d'Orny n'auront qu'un seul municipal entre les deux comme représentant.

- *M. Joël Fontolliet, municipal*, indique que le PACOM arrive lentement à bout touchant. Une séance est prévue au mois de février pour une présentation à la commission nommée par le bureau. Cette dernière sera chargée d'avoir un premier regard sur le projet. Le PACOM sera présenté au printemps (en avril peut-être) et une séance publique aura lieu.

- *M. Kevin Chassay* demande ce qu'est le PACOM.

Réponse de M. Fontolliet : « C'est le Plan d'Affectation COMMunal, soit la nouvelle dénomination du PGA (Plan Général d'Affectation) ».

Il poursuit en parlant du financement du projet PACOM car un certain montant va manquer. Jusqu'à la première présentation à la commission, c'est compris dans ce qui a été payé. Mais pour la suite, avec le travail de présentations aux commissions, aux propriétaires, à la Commune, ainsi que le traitement des diverses oppositions, la mise à l'enquête et jusqu'à l'approbation par le Conseil général, ce n'est pas couvert. La Commune attend une offre.

- *M. Vincent Studer, municipal*, et *Mme Caroline Favey, municipale*, n'ont aucune communication.

- *M. le Syndic* termine les communications par des remerciements et un bilan annuel :

- « 1) Remerciements et félicitations à vous Conseillers d'avoir élu M. André Loewer comme nouveau Président, les relations entretenues depuis peu avec lui sont saines et actives. Merci André !
- 2) Merci à Mme Myriam Schär, préposée au contrôle des habitants à 50% d'avoir accepté de reprendre la charge de secrétaire du Conseil. La Municipalité la félicite pour cette double charge. C'est autorisé par la Préfecture et le règlement du Conseil.
- 3) ESSC (Ecole de soins et santé communautaire), nous avons délivré le permis de construire il y a plus d'une année. Les changements au Gouvernement vaudois ont quelque peu prolongé les délais de construction. Celle-ci pourrait débuter avant l'été 2023 pour se terminer courant 2026.

et pour conclure, voici la

Carte de vœux municipale (bilan annuel et certaines considérations) :

Le CG de juin a permis de terminer des travaux d'importance, voire de longue haleine :

- le refuge forestier,
- le CAD dont actuellement près du 20 % des ménages et commerces villageois sont alimentés en plus de St-Loup,
- les travaux d'entretien des immeubles En Montanney 3, MdM 25 et Collège.

2022 a permis

- de clore les travaux d'assainissement de l'entrée du Chemin du Champ Courbe,

- de traiter et obtenir la certification Cyber-sécurité par un engagement important de Mme Caroline Favey, de la Bourse et de l'Administration communale,
- de finaliser le tapis phonoabsorbant,
- de continuer à favoriser une énergie favorable par les subsides accordés au travers de notre règlement énergie,
- de clore une étape de 10 ans d'études concernant l'EHV, V,
- d'apporter un renouveau à l'exploitation de la piscine de La Sarraz et environs,
- d'avancer significativement et d'approcher de la fin du traitement du PACOM,
- d'accueillir nombre d'enfants réfugiés à St-Loup.

et... *non des moindres* :

- d'espérer oublier le plan de continuité COVID19, ce dernier étant largement remplacé par celui de l'ENERGIE.

Pour tout ceci, je remercie sincèrement mes collègues municipaux, nos employées d'administration et nos employés de la voirie.

Belle équipe, un réel plaisir de collaborer !

Merci aux diverses commissions pour le travail réalisé et les bonnes relations entretenues.

Il me reste à souhaiter à vous et vos familles, un trop-plein d'énergie, de santé et de bonheur pour 2023 ».

13. Divers et propositions individuelles

- *M. Frédy Bovet* s'adresse au municipal en charge des temples et cultes, M. Alain Bonzon, et signale que sur le site de la Commune, sous « pasteur », figure le nom de M. Luc Badoux alors que ce dernier a quitté La Sarraz. Ce sont maintenant M. Bernard Gobalet, diacre, et Mme Réka Luczki, pasteure. Il rappelle aussi que le canton de Vaud n'a pas de loi sur la laïcité mais seulement la neutralité confessionnelle. Comme le canton de Vaud compte autant de catholiques romains que de réformés, ne devrait-on pas mettre aussi les coordonnées de la paroisse catholique, ou alors, enlever l'aspect religieux.

M. le Syndic répond qu'effectivement, ce serait bien. Faut-il enlever carrément car il y a d'autres confessions... ? Ce qu'il faut savoir, c'est que financièrement la Commune soutient aussi bien l'un que l'autre.

M. Bovet poursuit en disant que les citoyens catholiques pourraient se demander pourquoi figurent les coordonnées des protestants et pas celles des catholiques.

M. le Syndic indique que la Commune a reçu les informations des protestants et pas celles des catholiques.

Le Président du conseil ajoute que cette question sera gérée au sein du Conseil municipal.

- Les employés communaux ont été ensuite applaudis après l'intervention de *M. Pascal Chassay*. Celui-ci les a remerciés pour le travail effectué lors du mardi où le sol était très glissant.

M. Pascal Chassay remercie aussi la Municipalité pour le choix du goudron. Avec les voitures électriques et le bruit qu'on n'entend plus, il faut faire attention de ne pas se faire écraser.

Il termine son intervention en demandant si le Canton a donné des indications concernant les éventuelles coupures d'électricité.

M. le Syndic indique qu'un plan a été prévu. Des rencontres d'urgence auront lieu et les télécommunications n'utiliseront pas l'électricité. Tout ceci est en train de se monter activement maintenant et prend un certain temps. On parle de délestage et ce pourrait être en février et/ou mars, mais ce n'est pas certain.

M. Pascal Chassay a aussi participé à des séances sur le site de St-Loup. Il demande si la Commune est au courant des moments durant lesquels ces coupures pourraient survenir.

M. le Syndic répond que c'est sous contrôle...

Le Président demande aux membres du Conseil de contrôler leur adresse, leur n° de téléphone et leur email sur les listes déposées sur la table lorsqu'ils quittent la salle.

Il souhaite un joyeux Noël de la part du bureau à toutes et à tous, ainsi que les meilleurs vœux pour la fin de l'année.

Il clôt l'assemblée à 22h15 et invite les membres à se rendre au restaurant pour un verre de l'amitié.

Le Président:

Le Secrétaire:

André Loewer

Charly Clerc